

Quand on parle d'environnement, on parle de quoi au juste?

Le mot «**environnement**» peut avoir des connotations différentes. Tout dépend de l'émetteur et du récepteur. Pourquoi?

Eh bien, ce simple mot peut désigner l'endroit où nous vivons et ce qui nous entoure. Il peut aussi faire référence à un ensemble de paramètres qui régissent notre qualité de vie. Par exemple, l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, le sol d'où nous viennent les légumes, etc.

Certains utilisent ce mot pour décrire un état. Par exemple, un environnement stressant, ou bien un climat particulier : l'environnement du Pôle Nord. Les médias utilisent ce mot très souvent pour attirer notre attention. Ils diront que la qualité de notre environnement se dégrade en raison de la contamination de l'eau, de l'air et des sols.

L'entrepreneur et le consultant utilisent le mot «**environnement**» dans un contexte de travaux à effectuer. Par exemple, le consultant produit des études en vue d'établir la qualité de l'environnement physique (eau, air, sols), alors que l'entrepreneur exécute des **travaux de décontamination** afin de rétablir la **qualité de l'environnement** à un degré qui est acceptable.

Lorsqu'un représentant du gouvernement parle d'environnement, il se réfère souvent aux lois et règlements qui régissent la qualité (eau, air, sols) par rapport à des normes établies afin d'assurer le bien-être de la population et la préservation des biens. La liste de points de vue différents semble être sans fin... Est-il surprenant alors qu'il y ait souvent confusion et interprétation erronées à l'égard de notre sujet?

Ainsi, il faut toujours se renseigner afin de déterminer qui parle et quels sont leur source de motivation, leur *background*, leur objectif, leur groupe d'âge, leur genre, etc. Ceci est d'autant plus vrai, car au cours des dernières décennies, il s'est inséré dans le langage populaire des termes à connotations particulières. Le sens exact n'est souvent connu que par un groupe local ou bien concerne des besoins spécifiques de l'interlocuteur pour qui le terme utilisé ne permet pas, à prime à bord, de déterminer le contexte pour sa bonne compréhension. Par exemple, lorsque quelqu'un vous dit : «j'ai besoin d'un test de sol, connais-tu quelqu'un?» Un test de sol est un terme vague qui peut vouloir dire plusieurs choses : «Mon banquier me demande de lui démontrer que les sols de la propriété que je veux acheter ne sont pas contaminés» ; «Mon **champ d'épuration** est à remplacer et une **étude de sols** doit être effectuée par un ingénieur afin de respecter **le règlement et la Loi sur la qualité de l'environnement**»; «Je prévois bâtir une extension à mon bureau et la municipalité exige une **étude géotechnique** pour l'émission du permis de construction»; «Le juge vient de me faire parvenir une **injonction** qui m'oblige à décontaminer ma station- service, car un de mes **réservoirs souterrains** fuit et il y a de l'essence dans l'eau de l'aqueduc...» Donc, comme vous

pouvez le constater, un test de sols, ça ne veut rien dire comme tel. Il faut préciser le contexte (la source de la demande et l'objectif !)

Le mot «environnement», c'est comme une pieuvre : il comporte plusieurs ramifications (des tentacules). Je vous propose un outil visuel afin de vous y retrouver dans la mer des termes et concepts associés au **domaine de l'environnement**.



**Note : Consultez le site web du ministère de l'Environnement du Québec (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/>), pour les détails de chacun des axes.*

Pour ma part, le concept de l'environnement est étroitement lié à la notion de vie. Le point de départ, c'est une *gang* d'humains, d'animaux et de végétaux qui partagent le privilège d'accès à des ressources, lesquelles contribuent à la croissance et au bien-être de chacun. Dès que l'homme a pris possession du royaume, son influence sur la **qualité de l'environnement** s'est progressivement fait sentir. L'influence de l'homme a tellement crû qu'il a introduit des inégalités et a créé des situations nécessitant une intervention. De là est né la mise en place de règles et codes de conduite (**Lois et règlements**) afin de réduire les impacts sur les espèces et introduire le droit à la vie des différentes espèces peuplant la Terre et à responsabiliser les pollueurs. Puisque la croissance démographique explose, que les ressources diminuent, que les conditions climatiques planétaires changent rapidement, des efforts accrus sont requis afin de tendre vers le développement durable, l'efficacité énergétique, la **préservation de la faune et de la flore** et une plus grande conscience des **impacts environnementaux** de chacun.



Énoncé biographique :

Louis Picard est ingénieur en environnement depuis plus de vingt ans. Il travaille chez Environnement Inter-Action à titre de spécialiste de la réhabilitation de sites contaminés. Il agit également à titre d'expert visé par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et personne reconnue en équipements pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Porteur de solutions concrètes, il peut vous assister et vous guider dans le processus de décontamination de votre terrain.

Vous pouvez communiquer avec lui au 514.833.8300 ou à louis@envinteraction.com

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le www.envinteraction.com